

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026111 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 15/06/2026
Objet : CESSION A TITRE ONEREUX D UN VSAV A L ASSOCIATION ULIS

Nature : DÃ©libÃ©rations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 18/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=111 Cession _ titre on_reux d_un VSAV _ l_association ULIS.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-111.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260615-2026111-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/06/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

| | |
|---------------|---|
| Présents : | 4 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés : | 0 |
| QUORUM | 3 |

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du quinze juin à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 8 juin 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés :

OBJET : Cession à titre onéreux d'un VSAV à l'association ULIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L1424-30 ;

Vu la réforme des véhicules inscrits au plan d'équipement 2022 ;

Vu le courrier en date du 10 janvier 2026 ;

Considérant que :

- Par courrier en date du 10 janvier 2026, l'association ULIS (unité légère d'intervention et de secours) a sollicité le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne pour le rachat d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) destiné à une action humanitaire au profit des sapeurs-pompiers d'une petite ville du Paraguay.
- Cette demande a fait l'objet d'un examen attentif. Il est proposé d'y donner une **suite favorable**, dans le cadre des dispositions prévues pour la réforme des véhicules inscrits au plan d'équipement 2022 du SDIS.
- À ce titre, il est envisagé de céder à l'association ULIS le **VSAV immatriculé AN 765 ER**, véhicule inscrit à la réforme et précédemment affecté à l'union départementale, pour un montant de **6 000 euros** conformément au budget indiqué par l'association.
- Cette cession s'inscrit dans une démarche de coopération et de solidarité internationale, en permettant la réutilisation d'un véhicule réformé au profit d'un service de secours étranger dont les capacités opérationnelles seront significativement renforcées.
- Elle contribue par ailleurs à valoriser l'engagement du SDIS et des sapeurs-pompiers de la Haute-Garonne dans des actions humanitaires portées par une association composée de sapeurs-pompiers et d'anciens sapeurs-pompiers.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **18 JUIN 2026**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne


La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT la cession à titre onéreux du VSAV à l'association ULIS.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **18 JUIN 2026**, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à
compter de sa date de notification et de publication.

tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex